



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

VIE DU MOUVEMENT

Bienvenue à un nouvel adhérent au sein du collège des Structures d'Insertion par l'Activité Économique :



☞ *L'Union Réunionnaise des Structures d'Insertion par l'Activité Économique (URSAIE) dont l'une des missions est de représenter les structures d'insertion par l'activité économique (S.I.A.E.) auprès des institutions et des partenaires concernés pour toute négociation ou échange collectifs...*

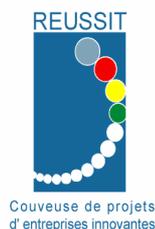
RENSEIGNEMENTS

**ET
ADHÉSIONS**



02/62/21/50/60

LA COUVEUSE REUSSIT : UNE RÉPONSE CONCRÈTE AUX SOUCIS DES JEUNES CRÉATEURS D'ENTREPRISE



Fournir un accompagnement technique dans la vie quotidienne du chef d'entreprise, telle est l'ambition de la Couveuse « REUSSIT », qui a démarré ses activités en 2000.

Europe, Etat et Département soutiennent cette structure qui est aujourd'hui un moteur à l'émergence de projets innovants à la Réunion.

Les futurs chefs d'entreprise qui font appel à la couveuse sont soutenus dans leur prospection par un large réseau de partenaires.

La structure joue le rôle de tampon entre les futurs clients, les fournisseurs et les organismes sociaux. Le projet est étudié dès l'origine par un collège d'experts, et bénéficie d'un appui efficace dans la recherche de financement, la phase de test des produits et prestations...

Le nouveau président de « REUSSIT », Alex HOW-CHONG se satisfait de la reconnaissance accordée le 1^{er} août 2003 aux couveuses par la loi DUTREIL (Loi n°2003-721 parue au J.O. n°179 du 5 août 2003), et attend avec impatience les décrets d'application.

Il entend consolider la couveuse, en partenariat avec les institutions locales, mais aussi en intégrant le futur réseau national des 54 couveuses existantes.

TELMAR SPORTWEAR : l'émergence d'un projet familial original

La famille TELMAR (la mère formatrice en couture et ses deux filles, l'une aide-éducatrice et l'autre en fin de BTS

commerce) s'est lancée dans la fabrication de justaucorps pour sportifs, créant la première production locale avec une quinzaine de variétés de tissu. L'atout indéniable de ces justaucorps est qu'ils sont tropicalisés et ont un coefficient de résistance important. L'intérêt d'une telle entreprise à la Réunion est la suppression des stocks importants pour les clubs et des délais de livraison plus courts. En étant au sein même de la couveuse, des commandes ont déjà été honorées (USPG du Port 100 unités ; Boxe 25 unités ; particuliers 30 unités...).



Plusieurs secteurs sportifs sont aujourd'hui très intéressés de pouvoir personnaliser les justaucorps avec cette touche technique et culturelle locale : danse classique, modern jazz, trampoline, cyclisme, boxe...

La sortie de la couveuse est prévue en septembre 2003.

CONTACT :

- Gilles SAGODIRA
- Esméralda ANDY
- Marie-Paule PAYET

Couveuse d'entreprises Réussit
Parc Technologique de la Réunion
5, rue Henri Cornu
97490 SAINTE-CLOTILDE
<http://www.innovations.net/reussit>
reussit@innovations.net





LE COIN DU NET

<http://www.arcades-asso.org/>

Visiter le site de l'Association Régionale de Conseil et d'Aide au Développement de l'économie sociale

<http://www.artisansdumonde.org>

Découvrez la fédération des artisans du monde ainsi que tous les aspects du commerce équitable entre le Nord et le Sud, de la formation aux boutiques de réseau

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

c/o Maison de l'Economie Sociale
30 bis, rue de la Source
97400 SAINT-DENIS

Téléphone
02 62 21 50 60

Télécopie
02 62 21 50 61

Messagerie
contact@cres-reunion.com

Avec la participation de :



Direction du Travail,
de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
de la Réunion

Le chèque emploi associatif

La loi créant le chèque-emploi associatif est parue au journal officiel du mardi 20 mai 2003. Elle permettra, à compter du 1er janvier 2004 aux associations employant au plus une personne à temps plein de simplifier les démarches administratives lors de l'embauche de nouveaux salariés. Ce chèque-emploi associatif nécessite l'accord du salarié. Il s'applique à tous les types d'emplois associatifs (aide à la gestion, par exemple). La durée du travail ne doit pas excéder 8 heures par semaine ou 4 semaines consécutives par an. L'intérêt est multiple :

- à l'embauche, l'employeur est dispensé d'effectuer les déclarations administratives habituelles, de demander l'immatriculation du salarié, de rédiger les contrats de travail ;
- au cours du contrat, l'employeur est dispensé d'établir un bulletin de paie. Le paiement par chèque-emploi associatif comprend le règlement du salaire et de l'indemnité de congés payés ;
- de façon générale, l'employeur est dispensé de calculer et de déclarer les cotisations sociales à destination de l'URSSAF.

Loi n° 2003-442 du 19 mai 2003 relative à la création d'un chèque-emploi associatif - J.O n° 116 du 20 mai 2003 page 8607.

DU NOUVEAU POUR LE COMMERCE ÉQUITABLE A LA REUNION

L'actualité récente a mis en lumière les problèmes que pose l'application des règles libérales pures et dures du commerce international imposées par la mondialisation.

Dans le monde, des voix s'élèvent pour proposer une alternative à travers un commerce à visage humain : le commerce équitable.

Son principe est simple : permettre à des producteurs du Sud confrontés à de terribles difficultés économiques et socia-



Photo François ORRE

les de vendre leurs produits dans des pays du Nord plus favorisés économiquement par l'application de certaines règles :

- payer un prix juste aux producteurs défavorisés afin qu'ils puissent vivre durablement de leur travail ;

- défendre les droits de l'homme au travail en interdisant le travail des enfants et en favorisant la liberté syndicale ;

- préserver l'environnement et l'identité culturelle des pays et des personnes qui vivent de leur travail dans le Sud ;

- fournir des produits artisanaux de qualité afin de développer des liens entre producteurs du Sud et consommateurs du Nord.

Dans notre île, des bénévoles y croient, et ont décidé d'agir concrètement en créant l'association EQUICOM.OI. Des institutions également ont

bien voulu aider à relever ce pari : un grand merci donc à l'Etat (DTEFP) et au Département pour leur aide au démarrage.

En ouvrant courant octobre TI'BOUTIK ETIK au 56 bis rue Labourdonnais, à Saint-Denis, l'association disposera non seulement d'un local commercial d'exposition -vente de produits équitables, mais également d'un lieu de rencontre, d'information, de communication en faveur du commerce équitable et du commerce solidaire, plus axé sur les produits réunionnais.

EQUICOM.OI rejoindra donc bientôt le réseau des 3000 magasins et des 100.000 bénévoles que compte en Eu-



Photo François ORRE

rope le commerce équitable.

Adhérentes à la Fédération des Artisans du Monde en tant que membre associé, EQUICOM.OI entretient des relations de partenariat actif avec d'autres associations réunionnaises (Jeunesse de Demain, Réunion Equitable, BSF-OI, ...), malgaches ou comoriennes.

Son objectif : favoriser ainsi les petits producteurs de l'Océan Indien en les fédérant autour de la Charte du Commerce Equitable.

CONTACT :

Le Conseil d'administration d'EQUICOM.OI

equicom.oj@wanadoo.fr

tel-fax : 0262 44 03 48